



1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL

7906

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante	
N° de rapport 23/16-5929/07			
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :	***************************************		
Demandeur: Cel TIColean - SEKHING			
Personne sur place : M. Ruelle code EAN de l'installation : / C	<u>/</u>		
Personne sur place : M. Ruelle code EAN de l'installation : MC Adresse de la visite : Dei Cou é , le 8 - 4 9 lo A	1WA	Che	
Date de visite 29/5/Mate d'émission 29/59/MRéférences clien			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :			
Tension d'utilisation : Protection générale du branche 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400V Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			1
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou
Correspondances des schémas à l'installation	Lifoldie	r as en ordre	dérog.
Etat du matériel électrique installé	X	X	
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	V		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	1		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω	1		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl
Manquements/Notes # Aloren de Plan électrique # Miss Sans Terre à le 5.D.B V les marlines d'ean ne sont per			
& Prise Sans Tene à le SDB	+ 011	AMBRE	
	Racc	ortles	fur
Conclusion: & I. B. H. de 30 MA.			RAF
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la régiementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	dans /SOCC
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité a au terme de 18 mois après signa	complémenta	re est à exécuter le vente.	par OTEC-E
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen organisme en vue de compléter le dossier.	complémentair	e est à exécuter	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 -
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, CUFFARO Domenico : Nom et visa du de l'inspecteur : Nom et visa de l'inspecteu	lemandeur pour	réception :	0215 - V8